



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la fonction publique

Question écrite n° 23254

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la fonction publique sur le rapport Silicani. Il désire connaître ses intentions au sujet des préconisations dudit rapport.

Texte de la réponse

Le Livre blanc sur l'avenir de la fonction publique a été remis aux ministres le 17 avril 2008 par son rapporteur général Jean-Ludovic Silicani, conseiller d'État. Ce document-cadre est l'aboutissement de la conférence lancée le 1er octobre 2007 par le Premier ministre destinée à débattre des valeurs, des missions et des métiers de la fonction publique. L'objectif était d'établir un constat partagé sur la place et le rôle du service public, les missions et les métiers des fonctionnaires, afin de refonder le lien qu'ils entretiennent avec la nation. Le Livre blanc restitue ces mois de discussions et dégage des pistes pour la modernisation de la fonction publique. La perspective d'une fonction publique de métiers qui en ressort fait écho au discours du Président de la République à Nantes, le 19 septembre 2007, sur la fonction publique. La proposition formulée dans le rapport et consistant à remplacer les corps actuels par des « cadres statutaires » constitue une orientation parmi d'autres dans les évolutions proposées par le Livre blanc. Celles-ci portent sur l'ensemble des domaines de la gestion des ressources humaines : place du contrat et du statut, organisation et gestion des filières de métiers (y compris en termes de dialogue social), mode de rémunération des agents, règles d'évaluation et d'avancement, recrutement, formation... Face à ces enjeux, il est apparu indispensable de conduire une concertation très approfondie, pour laquelle les propositions du Livre blanc peuvent servir de base à la discussion. Cette concertation se déploie sur trois plans : un groupe d'études composé de parlementaires a été constitué et a commencé à se réunir courant mai ; un cycle de discussions avec les organisations syndicales de la fonction publique s'est ouvert le 9 juin ; un travail avec l'ensemble des ministères a été engagé par la direction générale de l'administration et de la fonction publique. Ouverte lors du séminaire des directeurs des ressources humaines le 7 mai, cette concertation, à vocation technique et observatoire, va se poursuivre dans le cadre d'un groupe d'experts, associant l'ensemble des ministères.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23254

Rubrique : Fonction publique de l'état

Ministère interrogé : Fonction publique

Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4138

Réponse publiée le : 8 juillet 2008, page 5988